



# DOCUMENT 2A

**DOSSIER DE NOMINATION:  
Membres du Comité Régional  
Europe, 2025-2028**

**Novembre 2024**

# INTRODUCTION

En juillet 2025, à la 18e Conférence Régionale Europe, les Organisations Membres Titulaires de la région éliront le prochain Comité régional.

Faire partie d'un comité régional est une expérience enrichissante, pleine de nouveaux défis et d'opportunités significatives. C'est l'occasion de travailler de manière créative avec d'autres personnes, d'apprendre de différents points de vue et d'élargir sa réflexion stratégique. Les membres renforcent non seulement leurs compétences en matière de leadership et leur capacité d'adaptation, mais ils acquièrent également une véritable appréciation de la diversité au sein de notre Mouvement. Chaque membre du comité dirige un portefeuille spécifique, gère souvent des groupes de travail bénévoles et assure le suivi des projets entre les réunions. La participation active est essentielle, car le travail implique des réunions régulières en ligne et parfois en personne. Ce rôle exige un engagement, mais les récompenses - tant personnelles que collectives - sont inestimables.

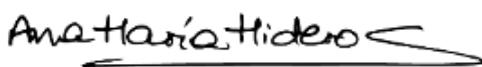
Nous invitons maintenant les Organisations membres de la région Europe à nommer des personnes pour rejoindre le Comité régional 2025-2028. Dans ce dossier, vous trouverez de plus amples informations sur le rôle et les responsabilités des membres du Comité régional ainsi que sur les compétences, l'expérience et les qualités personnelles souhaitées.

Nous apprécions vivement votre participation active et votre jugement éclairé pour identifier des femmes talentueuses, polyvalentes et passionnées qui peuvent rejoindre l'équipe mondiale de l'AMGE au niveau régional. Si vous connaissez une bénévole remarquable dotée de la vision, des compétences et de la détermination nécessaires pour servir notre Mouvement au niveau régional, veuillez examiner les documents ci-joints afin de soumettre une candidature. En tenant compte de la motion 3 adoptée à la 37e Conférence mondiale en juillet 2021, selon laquelle chaque Comité régional nouvellement élu doit dans la mesure du possible compter au moins deux membres âgés de moins de 30 ans, veuillez également à considérer les jeunes femmes de moins de 30 ans quand vous passez en revue les candidates possibles.

Le processus de nomination sera dirigé par le Comité des nominations, assisté par la responsable de la gouvernance. Le Comité des nominations compte six membres, un pour chacune des cinq régions de l'AMGE et moi-même en tant que présidente. Corinna Hauri est membre du Comité des nominations pour la région Europe et elle peut être contactée à [corinna.hauri@waggs.org](mailto:corinna.hauri@waggs.org)

N'hésitez pas à contacter Corinna si vous avez des questions et elle se fera un plaisir de vous aider. Sinon, vous pouvez contacter Nicola Lawrence, responsable de la gouvernance au Bureau mondial à [governance@waggs.org](mailto:governance@waggs.org) ou moi-même à [anamarca.miderosgadea@waggs.org](mailto:anamarca.miderosgadea@waggs.org).

Bien à vous dans le Guidisme et le Scoutisme,



Ana Maria Mideros  
Présidente du Comité des nominations  
Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses

# DESCRIPTION DU PROCESSUS DE NOMINATION

Toutes les candidates potentielles et leurs Organisations membres respectives doivent remplir un formulaire de nomination. Un lien vers le formulaire de nomination se trouve à la fin de ce dossier. Le formulaire est également disponible sur [Campfire](#) (la plateforme d'apprentissage numérique communautaire multilingue de l'AMGE) ou en envoyant un courriel à [governance@waggggs.org](mailto:governance@waggggs.org).

Chaque Organisation membre ne peut soumettre que le nom d'une seule candidate. Cette candidate peut être proposée par sa propre Organisation membre ou par une autre Organisation membre. Les OM sont libres de se consulter. Lorsqu'une Organisation membre est une fédération de deux Associations ou plus, elle doit consulter ses Associations composantes avant de soumettre une candidature. Les candidatures ne seront acceptées que si elles proviennent des Organisations membres et non directement des Associations composantes.

Les Organisations membres titulaires et associées de la Région peuvent toutes proposer des personnes à élire au Comité régional. Cependant, une membre d'une Organisation membre suspendue ne peut pas être nommée. Conformément aux exigences du réseau de bénévoles de l'AMGE, les candidates à l'élection en tant que membre du Comité régional doivent être âgé.e.s d'au moins 18 ans le jour de l'élection.

Les membres actuels du Comité régional qui sont rééligibles et qui souhaitent exercer un second mandat doivent être de nouveau nommés et remplir un nouveau formulaire de nomination signé par leur Organisation membre.

Le Comité des nominations et/ou le Comité régional peuvent également proposer les noms de candidates possibles aux Organisations membres aux fins d'examen. La décision finale appartient à l'Organisation membre concernée qui décidera de nommer ou non la personne proposée.

Le Comité des nominations mettra tout en œuvre pour faire en sorte qu'au moins deux jeunes femmes de moins de 30 ans figurent parmi les nominées. Il pourra prendre d'autres mesures si, au moment de la clôture des nominations, le nombre de candidates est insuffisant dans cette tranche d'âge.

Les candidates doivent remplir la partie A du formulaire de candidature. La Commissaire générale, la Commissaire internationale ou autre responsable de niveau équivalent (par ex., la dirigeante d'un Conseil national) de l'Organisation membre proposante doit ensuite signer la partie B du formulaire de candidature. La partie C est le formulaire d'autorisation qui doit être rempli **UNIQUEMENT** si la candidate n'est pas membre de l'Organisation membre qui soumet la candidature. Le formulaire de candidature peut être rempli en anglais ou en français.

Les formulaires de nomination doivent être envoyés à [governance@waggggs.org](mailto:governance@waggggs.org) à **23.59 (UTC) au plus tard le lundi 27 janvier 2025**. Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.

## Procédure suivant la nomination

Une fois la date limite de dépôt des nominations passée, la responsable de la gouvernance communiquera les détails de toutes les candidatures reçues au Comité des nominations, qui pourra alors consulter directement les Organisations membres proposantes, si elles ont des questions.

Les membres du Comité des nominations contacteront aussi directement les candidates pour discuter de leur candidature afin de s'assurer que toutes les informations sont collectées et présentées de manière cohérente. Par exemple, toutes les candidates seront invitées à participer à un entretien en ligne qui durera environ une heure. L'entretien permet de s'assurer que la candidate est éligible et que les exemples illustrant au mieux ses compétences et son expérience ont été recueillis pour la brochure électorale. Par ailleurs, c'est l'occasion pour la candidate de poser toutes les questions qu'elle souhaite sur le processus de nomination ou sur le rôle et ce qui est attendu d'un membre du Comité régional si elle est élue.

Dans le formulaire de candidature, les candidates devront fournir les coordonnées de deux personnes référence potentielles qui les connaissent bien, dont l'une dans le contexte du Guidisme/Scoutisme féminin et l'autre dans un contexte personnel/professionnel. Au cours du processus de nomination, la présidente du Comité des nominations contactera ces personnes référence pour en savoir plus sur les compétences, l'expérience et les qualités personnelles de la candidate.

Si le Comité des nominations a des doutes sérieux quant à la capacité d'une candidate à servir en tant que membre du Conseil mondial, la présidente du Comité des nominations contactera l'Organisation membre et échangera sur ces préoccupations. L'Organisation membre peut alors décider de retirer la candidate ou de poursuivre le processus de nomination. Cette partie du processus est totalement confidentielle.

Dans le cas d'une Organisation membre composée d'au moins deux Associations composantes, le Comité des nominations communiquera uniquement avec l'Organisation membre proposant la candidate, étant entendu que l'Organisation membre aura validé la candidature auprès de l'Association composante concernée avant de soumettre une candidature.

## Responsabilités des Organisations membres et des candidates

Il appartient aux Organisations membres et aux candidates de s'assurer que les renseignements fournis dans le formulaire de candidature sont, à leur connaissance, exacts, et de tenir l'AMGE au courant de leurs coordonnées, si celles-ci changent après la soumission de leur formulaire de candidature.

Toutes les nominations feront l'objet d'un accusé de réception par l'AMGE dans les 72 heures suivant leur réception. Si une candidate n'a pas reçu d'e-mail de confirmation dans les 72 heures suivant l'envoi de son formulaire de nomination, il lui incombe de contacter l'AMGE pour vérifier si le formulaire de nomination a bien été reçu.

De plus, les candidates ont la responsabilité de participer activement au processus de nomination et de répondre aux demandes d'informations et à toutes les communications du Comité des nominations dans les meilleurs délais. En cas de non-respect de ces exigences, le Comité des nominations pourrait retirer la candidate du processus de nomination. Avant que cette mesure ne soit prise, un avertissement officiel sera donné à la candidate, avec une copie envoyée à son Organisation membre.

## Confirmation de candidature

Une candidate devient candidate officielle au Comité régional une fois qu'elle a suivi le processus de nomination décrit ci-dessus et que la présidente du Comité des nominations lui a écrit ainsi qu'à l'Organisation membre pour confirmer qu'elle peut avancer dans le processus en tant que candidate.

Les noms et les coordonnées de celles qui ont été retenues comme candidates seront communiqués aux Organisations membres suffisamment à l'avance avant la Conférence régionale. Cela laissera du temps aux Organisations membres pour examiner les candidatures et pour que leurs déléguées à la Conférence régionale soient informées.

## Soutien aux personnes proposées/candidates

Tout au long du processus de nomination menant aux élections de la Conférence, les membres du Comité des nominations seront disponibles et disposés à apporter leur soutien aux personnes proposées/candidates, notamment en répondant aux questions sur le processus et/ou le rôle d'un membre du Comité régional, et en offrant des commentaires et des suggestions aux candidats sur le profil de leur brochure d'élection avant qu'elle ne soit communiquée aux organisations membres.

Les candidates auront également la possibilité de parler avec un ou plusieurs des membres actuels du Comité régional afin de mieux comprendre le rôle d'un membre du Comité régional. Avant la Conférence, les candidates seront informées par le Comité des nominations de ce que l'on attend d'elles avant et pendant la Conférence régionale, y compris les possibilités d'échanger avec les Organisations membres, et les présentations ou discours qui peuvent être requis. Des conseils pour la campagne seront également fournis.

Une initiation complète est fournie à tous les membres du Comité régional dès leur élection.

## CALENDRIER PROPOSÉ

<b>25 novembre 2024</b>	L'appel à candidatures est lancé
<b>30 novembre 2024 et 14 décembre 2024</b>	Session d'information interrégionale pour les candidats potentiels afin de clarifier toutes les questions qu'ils pourraient avoir concernant le mandat, le rôle, le travail et les tâches d'un membre du comité régional et le processus de nomination.
<b>27 janvier 2025</b>	Clôture des candidatures à 23h59 (UTC)
<b>Avant le 31 janvier 2025</b>	La responsable de la gouvernance contactera les candidates pour fixer une date et une heure appropriées pour l'entretien.
<b>3 au 28 février 2025</b>	Les candidates participent à un entretien avec un jury composé de membres du Comité des nominations (y compris le membre du Comité des nominations pour la région Europe) et d'autres personnes de la région.
<b>1 mars au 14 avril 2025</b>	Préparation de la brochure électorale
<b>17 avril 2025</b>	Brochure électorale distribuée aux Organisations membres dans la région
<b>Début juin 2025</b>	Appel préparatoire pour les candidates
<b>Fin juin 2025</b>	Session(s) pré-conférence « Rencontrez les candidates ». L'occasion pour les représentants des organisations membres de poser des questions aux candidates à l'élection du comité régional.
<b>20-23 juillet 2025</b>	Conférence régionale. Les candidates auront l'occasion de se présenter aux organisations membres dans le cadre du programme de la conférence avant que les élections n'aient lieu. Les détails seront communiqués lors de la réunion d'information début juin 2025.

# RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ RÉGIONAL

## OBJECTIF

Les Comités régionaux sont essentiels au bon fonctionnement de l'Équipe mondiale de l'AMGE, pour qu'elle puisse se retrouver et soutenir nos Organisations membres. Le Comité régional joue un rôle actif et important dans la gestion des relations avec les Organisations membres de la Région et dans le développement des Organisations membres en fonction de leurs besoins. Le Comité régional agit comme un intermédiaire entre le Mouvement mondial et les Organisations membres nationales, rendant ainsi l'AMGE et ses opportunités plus proches d'elles.

De plus amples informations sur le rôle et les responsabilités des comités régionaux sont disponibles ici :

[Termes du mandat du Comité régional.](#)

Les Comités régionaux sont chargés de :

- élaborer et mettre en œuvre des Plans d'action régionaux qui soutiennent le déploiement de la Stratégie globale de l'AMGE (telle qu'approuvée par les Organisations membres lors de la Conférence mondiale) au niveau régional,
- mettre en œuvre les décisions prises lors des Conférences régionales,
- et apporter leur perspective régionale au Conseil mondial pour éclairer leur prise de décision.

## MISSIONS

Le travail du Comité régional est à la fois stratégique et opérationnel, la majeure partie du temps et de l'attention du comité étant consacrée aux questions opérationnelles. Les principales missions des Comités régionaux sont :

**a)** Concevoir et déployer une **stratégie régionale de relations avec les membres** relative à l'engagement, l'accompagnement et la rétention des membres tout en cultivant des relations solides et en répondant à leurs divers besoins et préoccupations.

**b)** Diriger les Organisations membres dans leur **contribution à la Vision du Mouvement sur 12 ans (actuellement Boussole 2032)**. Cela signifie impliquer et mettre en lien les Organisations membres, leur permettant de maximiser les opportunités de se soutenir mutuellement et d'apprendre et de grandir en partageant efforts et expériences.

**c)** Élaborer le **Plan d'action régional triennal**, en consultation avec les Organisations membres, les bénévoles de la Région et le personnel. Le Plan d'action régional triennal soutient le déploiement de la Stratégie globale de l'AMGE au niveau régional et est approuvé par les Organisations membres lors de la Conférence régionale triennale.

**d)** Travailler avec les autres membres de l'Équipe régionale (Membres du Comité régional et personnel régional), pour **élaborer, mettre en œuvre, suivre et rendre compte des progrès du plan d'action** (et du budget) régional annuel, qui représente la contribution régionale au Plan d'action et au Budget triennaux opérationnels continu de l'AMGE approuvés chaque année par le Conseil mondial.

e) Apporter des **misés à jour régulières aux Organisations membres** sur le travail dans la Région, y compris la préparation du **rapport triennal** qui sera présenté et approuvé lors de la Conférence régionale triennale. Le rapport triennal présente le travail qui a été réalisé par rapport au plan d'action régional triennal et la manière dont la région a contribué à la Stratégie globale de l'AMGE et à la Vision sur 12 ans du Mouvement (actuellement Boussole 2032).

f) Soutenir l'organisation et participer à la **Conférence régionale triennale** et à d'autres événements régionaux conformément au plan d'action et au budget du comité.

g) En collaboration avec l'Équipe de renforcement des capacités, aider les Organisations membres de la Région à **identifier les besoins en matière de développement et de compétences**, par exemple en utilisant l'Outil d'évaluation des capacités, et en garantissant qu'un soutien et suivi appropriés sont offerts.

h) Se servir de différents outils et ressources pour soutenir le **développement des compétences en leadership au sein des Organisations membres** de la Région. Cela implique de promouvoir l'utilisation de cadres tels que le cadre d'apprentissage et de développement « Grandir et apprendre » et les états d'esprit du leadership auprès des Organisations membres.

i) Mettre au point des initiatives qui permettent plus d'opportunités **d'expérience internationale** et de créer des liens internationaux entre les Organisations membres de la Région.

j) Soutenir l'Équipe de renforcement des capacités lorsqu'elle travaille avec les **Membres associés** de la Région dans leur parcours d'adhésion à titre titulaire et avec les **Organisations membres potentielles** de la Région en cours d'adhésion à l'AMGE. Au moment opportun, le Comité régional examinera leur demande d'adhésion (soit d'associé à titulaire, soit d'Organisation membre potentielle adhérent pour la première fois) et fera une recommandation au Conseil mondial, en fournissant au Conseil toutes les informations pertinentes.

k) Prendre les **mesures appropriées** si une Organisation membre ne répond pas aux critères d'adhésion de l'AMGE. Ce rôle et ce processus sont détaillés dans la Politique d'adhésion de l'AMGE. Si nécessaire, le Comité régional peut recommander au Conseil mondial la suspension ou la résiliation de l'adhésion d'une Organisation membre à l'AMGE.

l) Entreprendre occasionnellement des **visites dans les Organisations membres** et autres missions de voyage selon les besoins, sous réserve de disponibilités budgétaires et autres.

m) **Conseiller, faire des recommandations ou solliciter l'avis** du Conseil mondial sur les questions régionales, par l'intermédiaire de la Présidente régionale, le cas échéant.

### RESPONSABILITÉ

Les Comités régionaux sont responsables devant le Conseil mondial. Au nom du Comité, la Présidente régionale fournit un rapport écrit au Conseil mondial au moins quatre fois par an.

Le Comité régional rend compte aux Organisations membres au moins une fois tous les trois ans (par le biais du rapport triennal) de sa performance par rapport à la Stratégie globale de l'AMGE et présente le Plan d'action régional pour le triennat à venir.

### RELATIONS CLÉS

- Membres du Conseil mondial de l'AMGE
- Membres d'autres Comités et Groupes de travail du Conseil mondial
- Personnel de l'AMGE
- Organisations membres de la Région
- Bénévoles régionaux
- Représentantes des Organisations nationales de Guides/Éclaireuses de la Région en cours d'adhésion à l'AMGE
- Représentant.e.s d'organisations externes/partenaires de la Région associées au Guidisme/Scoutisme féminin

### PORTEFEUILLES

Pour soutenir le déploiement du Plan d'action régional, les membres du Comité s'occuperont de différents portefeuilles.

Les principaux portefeuilles pour la période triennale 2025-2028 sont les suivants : Relations avec les Organisations membres, Gestion des bénévoles, Renforcement des capacités, Communications et Finances. De plus amples informations sur les portefeuilles principaux pour la période triennale 2025-2028 sont disponibles [ici](#). Nous vous recommandons de les lire attentivement.

Les Comités régionaux peuvent créer des portefeuilles supplémentaires mais doivent veiller à ce que ceux-ci s'alignent sur la Stratégie globale et les priorités de l'AMGE, et que les éléments essentiels sont couverts par les membres de leur Comité. La Présidente régionale doit consulter le ou la Responsable des Membres et de l'Accompagnement aux Régions si le comité souhaite proposer un amendement ou un changement à l'un des portefeuilles principaux.

L'AMGE a une entité juridique en Belgique, l'AMGE (Europe) AISBL. Il s'agit d'une Association internationale sans but lucratif. Les membres du Comité régional Europe deviendront membres titulaires de l'AISBL et pourront également être invités à siéger au Conseil d'administration (cela est automatique pour les postes de Présidente et de Vice-présidente).

### MEMBRES

Comme spécifié dans les articles 21.1 et 21.2 des Statuts et du Règlement additionnel de l'AMGE, chaque Comité régional est composé d'un maximum de six membres élus, dont, dans la mesure du possible, au moins deux jeunes femmes de moins de trente ans au moment de l'élection.

Les membres du Comité régional sont élues par les Organisations membres titulaires participant à la Conférence régionale. Les membres du Comité régional sont élues pour un mandat de trois ans. Elles peuvent ensuite être réélues pour un mandat supplémentaire de trois ans si elles le souhaitent, si elles ont répondu aux attentes du poste et si elles sont approuvées par leur Organisation membre. La durée maximale de service est de deux mandats.

Bien que tous les efforts soient déployés tout au long du processus de nomination pour garantir que parmi les membres du Comité régional, il existe un échantillon représentatif des compétences et de l'expérience souhaitées, une fois élu, le nouveau Comité régional procédera à un audit/examen des compétences. S'il existe un manque de compétences ou d'expérience, il incombe aux membres du Comité régional de rechercher des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins du comité. Cela pourrait inclure la cooptation d'une membre supplémentaire sans droit de vote du comité, provenant d'une Organisation membre différente de l'un des membres du Comité régional.

## Conflits d'intérêts

Une membre du Comité régional ne peut pas occuper un poste important au sein de son Organisation membre une fois élue. Cela signifie qu'elle ne peut pas exercer les fonctions de Présidente, de Commissaire générale, de membre du Conseil national/de l'organe exécutif, de Commissaire internationale ou de tout autre poste important ou décisionnel au sein de leur Organisation membre tout en étant membre du Comité régional.

Une membre du Comité régional ne peut pas non plus être une employée de l'AMGE ou d'une Organisation membre, ni entreprendre un travail de conseil rémunéré ou un travail contractuel pour l'AMGE ou une Organisation membre pendant qu'elle est membre du Comité régional. Toute personne employée, embauchée ou occupant l'un de ces postes peut toujours être nommée et élue, mais il lui sera demandé de renoncer à son poste dans les trois mois suivant son élection au Comité régional.

Afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps et d'énergie à leurs responsabilités au sein du Comité régional, il est fortement déconseillé aux membres du Comité régional d'occuper un autre rôle de gouvernance important au sein de l'AMGE pendant leur mandat, par ex. en tant que membre d'un comité du Conseil mondial ou d'un Groupe de travail, à moins que cela ne lui soit demandé dans le cadre de son rôle au sein du Comité régional.

Si une membre du Comité régional occupe un poste de gouvernance, opérationnel ou de mise en œuvre moins important au sein de l'AMGE ou de son Organisation membre (par exemple, en tant que cheftaine de compagnie locale ou en tant qu'animatrice formée), elle doit soigneusement réfléchir si cela la mettrait dans une situation où ses différents rôles pourraient entrer en conflit ou être perçus comme étant en conflit. Si tel est le cas, après avoir été élue, cela doit être déclaré dans le formulaire de déclaration d'intérêts et dans toute discussion spécifique où cela pourrait avoir ou être perçu comme ayant un impact.



## GROUPES DE TRAVAIL RÉGIONAUX ET BÉNÉVOLES

Le Comité régional est collectivement responsable de s'assurer que les ressources nécessaires pour remplir le mandat du Comité sont en place. Cela comprend la création de Groupes de travail pour soutenir la gestion des portefeuilles ou la réalisation d'autres domaines de travail thématiques, et/ou d'autres structures selon les besoins. Ces groupes sont de nature consultative et ne disposent d'aucun pouvoir délégué pour prendre des décisions au nom du comité. Les membres du Comité régional peuvent être invitées à présider un ou plusieurs de ces Groupes de travail et à gérer les bénévoles au sein du groupe, mais lorsque cela est possible, il est recommandé qu'une responsable soit affectée au rôle de présidence du groupe de travail et qu'une membre du comité assiste aux réunions en sa qualité de titulaire de portefeuille ou de cheffe de projet.

Le Comité régional est fortement encouragé à recruter, développer et maintenir de solides équipes de bénévoles qualifiés pour servir dans ces Groupes de travail au niveau régional. Lors de la sélection des membres de ces groupes, le Comité régional doit veiller à ce que la diversité des Organisations membres de la Région soit reflétée autant que possible et à ce qu'elles disposent des ressources et du temps nécessaires pour gérer les bénévoles et leur offrir une expérience bénévole positive.

Un soutien supplémentaire peut être trouvé parmi les outils de Gestion des bénévoles de l'AMGE.

## MANIÈRES DE TRAVAILLER

### Présidence

Chaque Comité régional élit parmi ses membres une Présidente régionale et une Vice-présidente possédant une expérience et une expertise pertinentes. La Présidente régionale devient automatiquement un administrateur de l'AMGE, siégeant au Conseil mondial. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section « Rôle et responsabilités de la Présidente régionale et de la Vice-présidente régionale ».

### Quorum et prise de décision

Le quorum pour une réunion du Comité régional est supérieur à la moitié des membres votants.

La plupart des décisions sont prises par consentement général, un accord verbal à la suite d'une discussion ouverte, mais très occasionnellement, un vote formel peut être pris s'il n'a pas été possible de parvenir à un accord clair après une discussion approfondie et/ou si la décision est particulièrement sensible.

Dans ces cas, chaque membre votant du comité dispose d'une voix. La Présidente dispose également d'une voix prépondérante (sauf dans les cas liés à la destitution d'un membre du Comité régional). Toutes les questions sont décidées à la majorité simple (à l'exception de la révocation d'un membre du Comité régional comme prévu dans les Statuts de l'AMGE).

Le Comité régional peut également prendre des décisions en dehors d'une réunion, si nécessaire, par vote par courrier électronique.

### Travailler en tant qu'Équipe régionale

Les Équipes régionales (membres du Comité régional et personnel de Région) travaillent en collaboration à la mise en œuvre du plan d'action régional. Cela comprend la participation active des membres du personnel de Région aux réunions et aux appels du Comité régional. Dans la mesure du possible, les réunions ou appels téléphoniques impliquant les membres du personnel doivent avoir lieu pendant la journée de travail.

La Responsable des Membres et de l'Accompagnement aux Régions fait partie intégrante de l'équipe régionale et participe activement aux opérations et aux plans régionaux. La Responsable des Membres et de l'Accompagnement aux Régions sera en contact régulier avec la Présidente régionale. Ces réunions sont l'occasion de discuter de l'alignement sur les objectifs, des stratégies régionales et d'aborder tout problème pouvant survenir.

En plus des réunions avec la Présidente régionale, la Responsable des Membres et de l'Accompagnement aux Régions participe également à des réunions occasionnelles avec le comité régional.

La Responsable des Membres et de l'Accompagnement aux Régions est responsable de la gestion hiérarchique de la Responsable régionale ou de la Cheffe de région. Cela signifie qu'elle est directement chargée de gérer, superviser et accompagner le travail de cette personne et de lui apporter tous conseils ou ressources nécessaires.

Il est prévu que la Présidente, la Vice-présidente et la Responsable régionale/Chef de région (parfois appelés en interne l'Équipe de présidence) se réuniront également régulièrement. Il s'agit d'un arrangement de travail pratique et informel, utile pour planifier les réunions, suivre et faire progresser les travaux dans la Région, et il ne s'agit pas d'une structure formelle.



## Prise de décision financière et allocation des ressources

Les Comités régionaux déterminent la meilleure façon de mettre en œuvre le plan d'action régional pour répondre aux besoins des Organisations membres de la région. La Responsable des Membres et de l'Accompagnement aux Régions coordonne avec les Équipes régionales l'élaboration du Plan d'action et du budget régional annuel et triennal conformément au calendrier de l'AMGE et l'intégration de ces plans dans le Plan d'action et le budget opérationnels triennaux continus de l'AMGE. Cela implique de déterminer comment appliquer l'allocation régionale de l'AMGE et d'autres revenus spécifiques à la Région, tels que les revenus des groupes d'amis, au travail de la Région pour réaliser le Plan d'action régional triennal et la Stratégie globale de l'AMGE.

Le Conseil mondial supervise cela à travers l'approbation des Plans d'action régionaux et du processus de planification mondiale, comme indiqué dans le modèle de planification stratégique sur 12-6-3 ans. Le ou la Responsable des Membres et de l'Accompagnement aux Régions est la personne en charge du budget et d'approuver tous les centres de coûts régionaux.

## Réunions du comité

### Réunions de révision trimestrielles

Le Comité régional se réunira chaque trimestre pour examiner les progrès par rapport au plan d'action et au budget, recevoir des mises à jour des responsables de portefeuille sur leurs portefeuilles et sur le travail des Groupes de travail du comité et examiner les plans pour la période à venir. Après chacune de ces réunions de révision trimestrielles, la Présidente régionale fournira un rapport écrit au Conseil mondial au nom du comité.

### Autres réunions du comité

Il est prévu qu'entre les réunions de révision trimestrielles du Comité régional, le comité se réunira environ une fois par mois pour une courte réunion afin de partager des mises à jour et de discuter de toute question en cours. Cependant, la fréquence et le contenu exacts de ces réunions seront déterminés par chaque Comité régional et peuvent fluctuer en fonction des moments où les besoins ou les priorités sont plus importants.

## Méthodes de travail

*Veillez consulter la section à la page 15 du présent document pour obtenir des détails spécifiques sur les méthodes de travail du Comité régional Europe.*

Les membres du Comité régional doivent assister à toutes les réunions du comité et informer la Présidente régionale s'ils ne peuvent pas y assister.

Un résumé des discussions, des points d'action convenus et/ou des décisions prises lors d'une réunion du comité (soit la réunion de révision trimestriel, soit toute autre réunion du comité) sera noté comme compte rendu de la réunion et les notes seront diffusées au sein du comité.

Les réunions se dérouleront généralement par visioconférence (par exemple Zoom, Microsoft Teams, Skype), mais il peut également y avoir, à l'occasion, une réunion physique du Comité (sous réserve de disponibilités budgétaires et autres).

Les réunions du Comité régional sont convoquées par la Présidente régionale. Si un membre du Comité souhaite proposer une réunion du Comité régional supplémentaire, elle doit en discuter avec la Présidente régionale.

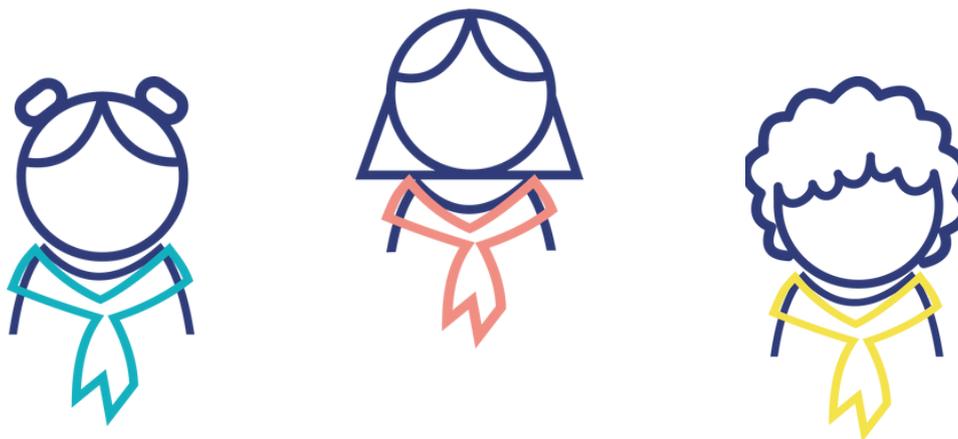
Les documents justificatifs des réunions seront normalement mis à disposition en ligne, avec des restrictions d'accès appropriées pour préserver la confidentialité. Tous les efforts seront déployés pour accorder aux membres du comité une fin de semaine (samedi et dimanche) pour examiner les documents justificatifs avant une réunion ou une décision.

Tous les membres du Comité régional recevront une adresse e-mail de l'AMGE. Toute correspondance par courrier électronique avec les Organisations membres, les bénévoles et le personnel doit être effectuée via cette adresse électronique pour garantir la conformité aux politiques de protection des données/RGPD de l'AMGE. Les adresses e-mail personnelles ne doivent pas être utilisées pour mener les activités de l'AMGE.

Les Comités régionaux auront accès à diverses plateformes utilisées au sein de l'AMGE, par exemple Notion, Campfire, SharePoint et Microsoft Teams. Le Comité régional est encouragé à utiliser ces systèmes numériques sécurisés pour mener à bien les activités du Comité régional et communiquer lorsque cela est possible, par exemple en utilisant Microsoft Teams Chat. Une formation de base sur ces plateformes sera proposée pendant le processus d'intégration des membres du Comité régional.

Certaines communications au sein du comité peuvent également être effectuées via WhatsApp, ce qui peut nécessiter l'utilisation d'un téléphone portable personnel. Ce faisant, les membres du Comité doivent suivre la politique de communication de l'AMGE. WhatsApp ne doit pas être utilisé pour prendre des décisions, les décisions ne peuvent être prises que lors d'une réunion ou par courrier électronique.

Les membres du Comité sont chargés de veiller à ce que les documents soient enregistrés sur la plateforme AMGE appropriée, avec des paramètres d'accès et de sécurité appropriés, afin de garantir une gestion des connaissances et une tenue de registres appropriées.



### **Intégration et passation**

Un processus complet d'intégration est proposé à toutes les membres du Comité régional.

Dans le cadre du processus de passation du Comité régional sortant, les membres sortantes sont invitées à remplir un document de transfert de portefeuille, fournissant des informations sur leur portefeuille pour la prochaine titulaire du portefeuille. Reconnaisant qu'il est plus bénéfique de pouvoir parler avec quelqu'un que de simplement lire un document, les membres sortantes du Comité régional sont également priées de rester disponibles pour répondre aux questions du nouveau Comité régional, pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois (six mois pour la Présidente régionale) une fois leur mandat terminé au sein du comité.

## COMPORTEMENT ATTENDU DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL

Les membres du Comité sont censées se conformer aux valeurs organisationnelles de l'AMGE et aux politiques de l'AMGE, y compris, mais pas exclusivement, le Code de conduite, la Politique sur les conflits d'intérêts, la Politique de sauvegarde, la Politique de protection des données, la Gestion des bénévoles et la Déclaration de confidentialité.

Toutes les membres du Comité régional sont censées traiter rapidement toute correspondance et doivent tenir la Présidente régionale et la Cheffe de Région informées de leurs coordonnées correctes ou si elles rencontrent des difficultés avec les outils numériques de l'AMGE et ne peuvent pas accéder aux informations.

Les membres du Comité régional doivent assumer la responsabilité personnelle de se tenir informées des travaux du comité, notamment en accédant aux ressources, en lisant les courriels et les documents justificatifs, et en recherchant toutes les informations nécessaires afin de prendre des décisions éclairées et de respecter les délais requis.

Le nombre d'heures que chaque membre du Comité régional consacre à son rôle varie selon la région, ainsi que le(s) portefeuille(s) détenu(s) par chaque membre du Comité régional. Ce rôle implique généralement un minimum de 15 à 20 heures par mois.

Les membres du Comité régional doivent faire tout leur possible pour être joignables, adaptables et réactives, en particulier pendant les périodes de forte demande et activité, telles que la préparation et l'organisation d'événements régionaux, le lancement de nouveaux programmes et/ou partenariats, ou la préparation de Conférences régionales et mondiales. Les membres du Comité régional doivent informer la Présidente régionale si elles doivent prendre congé ou si elles ne sont pas disponibles pendant une certaine période.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Comité régional peuvent découvrir d'autres opportunités de bénévolat au sein de l'AMGE. Si un membre du Comité régional souhaite occuper un rôle de bénévole opérationnel à court terme moins important au sein de l'AMGE (par exemple, en tant qu'animatrice lors d'un événement de l'AMGE ou membre d'une Équipe de renforcement des capacités de l'AMGE), elle devra soigneusement réfléchir si cela aurait un impact sur les résultats attendus de son Comité régional. Avant de postuler ou d'accepter (si elle est approchée) de nouveaux postes, les membres du Comité régional doivent discuter de l'opportunité avec la Présidente régionale. Cela devrait inclure la façon dont le nouveau poste peut avoir un impact sur le travail de son comité et comment il contribuerait à son rôle régional ou à son développement personnel.

Les membres du Comité régional doivent travailler efficacement dans un environnement divers et multiculturel, faisant preuve de sensibilité culturelle dans toutes les interactions et processus décisionnels afin de garantir des communications inclusives et respectueuses avec tous les membres de l'Équipe régionale.



# PRATIQUE DU LEADERSHIP

Le développement du leadership est au cœur du Guidisme et du Scoutisme féminin. Dès l'instant où nous promettons de « faire de notre mieux », nous nous engageons dans un parcours de leadership fondé sur des valeurs qui façonnent nos perspectives et nos comportements. Nous croyons que toute personne, quel que soit son âge ou son expérience, peut pratiquer le leadership de façon égale. Chaque membre adulte du Guidisme et du Scoutisme féminin a la même responsabilité de leadership à assumer; diriger d'une manière qui soit fidèle à nos valeurs, qui réponde au contexte et qui élève les autres. De cette façon, nous pouvons contribuer à un Mouvement où les jeunes filles peuvent être elles-mêmes, grandir dans la résilience et l'action directe, exercer leur initiative dans leur propre vie et construire le monde qu'elles veulent voir naître.



La pratique du modèle de leadership de l'AMGE peut aider les responsables du Mouvement à développer les comportements dont elles ont besoin pour s'acquitter de cette responsabilité, c'est pourquoi nous attendons des candidates au Conseil mondial qu'elles soient en mesure de démontrer qu'elles pratiquent consciemment le modèle de leadership de l'AMGE par leurs propres attitudes et comportements. Le modèle de leadership de l'AMGE utilise six états d'esprit comme outils pour rendre consciente la pratique du leadership.

Vous pouvez en savoir plus sur le modèle de leadership en visitant cette page : [Modèle de leadership de l'AMGE](#)

# COMITÉ RÉGIONAL EUROPE

*Vous trouverez ici de plus amples informations concernant le Comité régional Europe, notamment sa composition, ses méthodes de travail et ses langues de fonctionnement.*



Les membres actuels du Comité régional Europe suivants sont éligibles pour un second mandat au sein du Comité régional s'ils souhaitent se présenter et si cette candidature est approuvée par leur organisation membre : Evelyn Dick, Filomena Grasso, Signe Gertz Jensen, Antonia Pata et Olivia Solman.

Le Comité régional Europe actuel tient deux réunions de comité par an, dont l'une est menée conjointement avec le Comité Europe de l'OMMS en personne et l'autre est tenue uniquement par le Comité Europe de l'AMGE en personne ou en ligne, en fonction de la disponibilité des membres du comité et de la situation financière annuelle de la Région.

Les travaux quotidiens du comité sont menés lors d'appels mensuels d'une durée d'environ 2 heures et de discussions écrites par courrier électronique ou par Microsoft Teams. En outre, la Présidente régionale et le Vice-présidente régionale se réunissent régulièrement, si nécessaire, pendant environ 1 à 2 heures, avec le chef de la région.

Le comité de la région Europe travaille en étroite collaboration avec l'équipe régionale, composée de 5 à 7 membres du personnel (en fonction des projets et des financements) qui participent également aux réunions du comité en fonction des thèmes abordés.

Le nombre d'heures que chaque membre du comité consacre à la région varie en fonction du portefeuille et/ou de l'étape à laquelle les activités sont réalisées. Bien que la Région ait deux langues officielles (l'anglais et le français), l'anglais est la langue de travail du Comité régional Europe. Les principaux modes de communication utilisés par l'actuel Comité de la Région Europe sont Microsoft Teams et le courrier électronique car il s'agit de plateformes fournies par l'AMGE et l'équipe du personnel de la Région Europe y a également accès.

La plupart des portefeuilles de la Région Europe ont actuellement une équipe de volontaires qui leur est rattachée et bien qu'un membre du comité supervise généralement le portefeuille de gestion des volontaires, la supervision et la gestion des équipes de volontaires est une tâche essentielle de tous les membres du comité de la Région Europe. Les volontaires de la Région Europe font partie intégrante de la mise en œuvre du plan d'action triennal.

La Région Europe coopère étroitement avec la Région Europe de l'OMMS sur de nombreux projets, en particulier, mais pas seulement, sur les événements en face-à-face. En plus des réunions annuelles du comité mixte en personne, un deuxième appel (et plus si nécessaire) du comité mixte est organisé à des fins de prise de décision. Le travail conjoint avec l'OMMS est un sujet transversal dans de nombreux domaines de travail du Comité Europe et est coordonné par le titulaire du portefeuille de travail conjoint avec le président régional et le vice-président régional. Ils participent aux appels du groupe de coordination avec leurs homologues de l'OMMS afin de préparer les réunions et les appels du comité conjoint.

Tous les membres du Comité de la Région Europe deviennent automatiquement membres de l'entité AISBL, et le Conseil d'administration est composé (entre autres) du Président et du Vice-présidente du Comité régional ainsi que d'un membre supplémentaire du Comité (généralement la trésorière). Dans le cadre des fonctions d'AISBL, il est utile que les membres du Comité régional Europe possèdent des compétences telles que des connaissances juridiques (droit belge et/ou britannique), des compétences en matière de ressources humaines et de finances/économie. Ceci afin de pouvoir soutenir le personnel régional sur les questions relatives à l'AISBL et de s'assurer que la région remplit ses obligations légales.

Une expérience du travail de jeunesse ou une connaissance de la structure et de la fonction de l'UE et du Conseil de l'Europe, ainsi que des structures européennes de jeunesse et de droits des femmes telles que le Forum européen de la jeunesse et le Lobby européen des femmes, sont des atouts importants pour le travail du Comité Europe. Une compréhension des possibilités de financement européen est également un atout important.

# QUALIFICATIONS REQUISES POUR LES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL

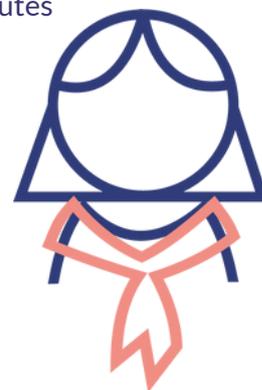
Chaque membre du Comité régional est censé apporter un ensemble précieux de connaissances, de talents et d'expertise afin de tirer pleinement parti des outils, des ressources et des relations de l'AMGE au bénéfice des Organisations membres.

Pour favoriser le progrès, l'unité et la croissance au sein des régions et entre elles, il est fortement souhaité que les membres du Comité régional possèdent, collectivement, des compétences et des connaissances directement en lien avec les objectifs fixés.

## **Qualifications indispensables pour toutes les membres du Comité régional :**

Les compétences, expériences et qualités personnelles suivantes sont requises par toutes les membres du Comité régional :

- Membre d'une Organisation membre de l'AMGE.
- Bonne compréhension de l'AMGE ; du contexte régional complexe et diversifié dans le cadre de l'AMGE ; et de la structure organisationnelle variée des Organisations membres.
- Comprendre et savoir articuler le Modèle de leadership de l'AMGE et la méthodologie de l'éducation non formelle.
- Valeurs et comportements cohérents avec les valeurs fondamentales de l'AMGE et le Code de conduite.
- Bonne connaissance générale des défis et des opportunités auxquels sont confrontées les filles et les jeunes femmes dans la région.
- Adaptabilité et ouverture d'esprit face à de nouvelles opportunités ou méthodes de travail.
- Faire preuve de bon sens et savoir poser des questions de manière constructive.
- Capacité d'analyse et d'interprétation des informations et savoir réfléchir de manière critique, créative et stratégique.
- Savoir écouter et apprendre des autres, voir les choses sous différents angles et apprécier des points de vue divers.
- Une approche collaborative, capable de travailler efficacement au sein d'une équipe diversifiée de bénévoles et de personnel, tout en respectant les différents postes et lignes hiérarchiques.
- Sensibilité culturelle et capacité à travailler dans un contexte multiculturel.
- Expérience de travail avec des équipes de bénévoles, compétences en leadership d'équipe et capacité à déléguer.
- Pouvoir accéder et utiliser sans problème les technologies comme moyen de communication et de collaboration, notamment le courrier électronique, WhatsApp, SharePoint, Notion et les plateformes de visioconférence (Teams, Zoom).
- Une volonté de consacrer du temps (estimé à un minimum de 15 à 20 heures par mois) et des efforts à la préparation et à la participation aux réunions du Comité régional, ainsi qu'à la réalisation des domaines du portefeuille et d'autres travaux entre les réunions.



## Souhaitable (nécessaire collectivement au sein du Comité Régional)

Des connaissances, des compétences ou une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants sont souhaitables. Les membres du comité régional ne sont pas censés posséder un niveau élevé de compétences ou d'expérience dans tous les domaines énumérés ci-dessous.

- Expérience antérieure de volontariat pour l'AMGE
- Capacité à penser stratégiquement et à créer des plans stratégiques
- Gestion financière, budget et gestion des risques.
- Planification et gestion de projets et programmes
- Gouvernance et/ou expertise juridique
- Développement de fonds et partenariats
- Diversité, équité et inclusion
- Négociation et résolution de conflits
- Marketing et communications, y compris relations publiques et réseaux sociaux
- Recherche et développement ; Suivi et évaluation, y compris la collecte et l'analyse des données
- Relations extérieures
- Compétences d'influence et plaidoyer
- Gestion des ressources humaines (personnel et/ou bénévoles)
- Outils, systèmes et applications informatiques
- Innovation et créativité

# MISSIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE RÉGIONALE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE

Après l'élection des membres du Comité régional à la conférence régionale, la Présidente régionale et la Vice-présidente régionale sont élus par le Comité régional parmi ses membres. Cette réunion a généralement lieu avant la fin de la conférence régionale, mais il peut arriver qu'elle ait lieu peu de temps après la clôture de la conférence.

## PRÉSIDENTE RÉGIONALE

La Présidente régionale dirige et manage le Comité régional en s'acquittant de ses responsabilités telles qu'énoncées dans le mandat du Comité régional. La Présidente régionale est chargée de veiller à ce que les valeurs organisationnelles de l'AMGE soient au cœur de la façon dont elle-même et son Comité régional travaillent, et à ce que les états d'esprit du leadership de l'AMGE soient intégrés dans le travail de la Région.

En vertu de son poste élu de Présidente régionale, la Présidente régionale sert également comme mandataire du Conseil mondial et relève directement de la Présidente du Conseil mondial. En tant que mandataire du Conseil mondial, la Présidente régionale doit répondre aux critères des membres du Conseil mondial, y compris les exigences linguistiques. Toute personne élue en tant que Présidente régionale parmi les membres du Comité régional est requise de pouvoir communiquer en anglais.



## VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE

Le rôle de la Vice-présidente ne consiste pas seulement à suppléer la Présidente régionale au besoin. En plus d'assister la Présidente régionale dans ses responsabilités, la Vice-présidente régionale assume d'importantes responsabilités, décrites ci-dessous, et son poste nécessite du temps et de l'attention.

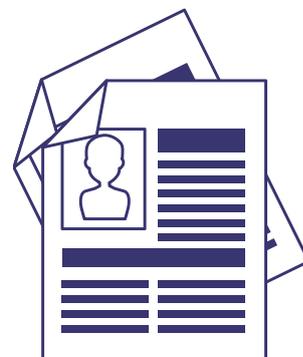
De plus amples informations sur le rôle et les responsabilités de la Présidente régionale et de la Vice-présidente régionale sont disponibles ici :

[Rôle et responsabilités de la Présidente régionale et de la Vice-présidente régionale](#)

# CONSEILS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

## SI VOUS ÊTES UNE ORGANISATION MEMBRE

- Envoyez un exemplaire de ce dossier de nomination et du formulaire aux candidates potentielles.
- Remplissez et signez la partie B du formulaire de candidature pour la candidate que vous avez sélectionnée, une fois que celle-ci a rempli la partie A.



## SI VOUS ÊTES UNE CANDIDATE

- Remplissez et signez la partie A du formulaire de candidature.
- Envoyez votre formulaire à l'Organisation membre proposante pour qu'elle remplisse la partie B. Si l'Organisation membre qui vous a désignée n'est pas votre propre Organisation membre, veuillez aussi demander à votre OM de signer la partie C (le formulaire d'autorisation).
- Veuillez envoyer votre formulaire dûment rempli (parties A et B et, le cas échéant, partie C) par courriel à [governance@waggggs.org](mailto:governance@waggggs.org) afin qu'il nous parvienne au plus tard le **27 janvier 2025 à 23h59 (UTC)**. Veuillez joindre au même courriel une photo de vous-même prise au cours des six derniers mois au format JPEG, PNG ou TIF. Cette photo doit être en format portrait où vous faites directement face à l'appareil photo, et vous porterez votre uniforme national de guide ou d'éclaireuse.

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE



### **Vous avez des questions ?**

Si vous avez des questions, veuillez contacter Corinna Hauri, membre du Comité des nominations pour la région Europe ([corinna.hauri@waggggs.org](mailto:corinna.hauri@waggggs.org)) ou Nicola Lawrence, responsable de la gouvernance ([governance@waggggs.org](mailto:governance@waggggs.org)), qui se feront un plaisir de vous répondre.